

Nos +

- Un **seul numéro d'appel**
pour répondre à vos questions : **05 63 97 70 40**

- Des **aides financières** (nous vous aidons à
constituer le dossier de demande d'aide).

- Des **avantages fiscaux : déduction
jusqu'à 50 % des frais engagés ***
(*) de l'impôt sur le revenu

- La possibilité de régler vos
factures par **CESU
préfinancé**.

- Le **crédit d'impôt**
pour personnes
non retraitées.

Agrément qualité
n° R/160112/A/081/Q/002

Association autorisée
par le Conseil Général du Tarn et de l'Hérault

Membre de l'Union Nationale de l'Aide,
des Soins et des Services aux Domiciles.



RESEAU **UNA**

Particulier Employeur

Depuis plus de 40 ans, l' Adar est une association spécialisée dans le service à domicile, détentrice de plusieurs agréments lui permettant de répondre aux besoins des ménages et des familles en matière de garde d'enfants à domicile, aide au ménage et repassage, service d'accompagnement des personnes handicapées et aide aux seniors. L' Adar, c'est plus de 1 500 personnes aidées par an.



Des formules
adaptées à votre
situation.



Quelles que soient vos attentes (garde d'enfant, aide à domicile, jardinage , bricolage ...), nous vous aidons à **trouver et recruter** la personne adaptée.

Nous assurons un **suivi personnalisé** en fonction de votre situation, **même si vous êtes déjà employeur.**

En fonction de votre situation, vous avez le choix entre 3 formules :

- Tranquillité recrutement,
- Accompagnement intégral,
- Sérénité employeur.

✓ Tranquillité recrutement :

Nous vous aidons à trouver la personne compétente pour travailler à votre domicile et correspondant à vos exigences :

- nous définissons ensemble le profil de la personne,
- nous cherchons et vous présentons les candidats.

La rédaction, pour votre compte, du contrat de travail vous est offerte.

✓ Accompagnement intégral :

- nous vous aidons à trouver et recruter la bonne personne,
- nous vous assurons un suivi régulier et personnalisé (contrat, bulletin de salaire, déclaration à l'URSSAF, arrêts maladie, accident du travail, rupture de contrat...).

✓ Sérénité employeur :

Vous employez déjà une personne, nous vous accompagnons tout au long de la relation contractuelle avec votre salarié grâce à nos conseils :

- nous pouvons rédiger le contrat ou étudier le document contractuel que vous avez rédigé,
- nous réalisons un suivi régulier et personnalisé,
- nous vous informons des actualités juridiques et législatives (droit du travail, convention collective),
- nous étudions votre situation en cas de difficultés avec votre salarié.

Option remplacement : nous vous proposons des solutions pour assurer le remplacement de votre salarié.

Adar

104, av de Toulouse - 81200 AUSSILLON
Tél: 05.63.97.70.40

du lundi au vendredi, de 8h00 à 12h00
et de 13h30 à 17h30

adar.aussillon@adar81.fr
www.adar81.fr

Je recherche
une nounou pour garder
mon enfant à mon domicile.
Qui peut m'aider ?

Comment
rédiger le contrat
de travail de mon aide
à domicile ?

L'aide à domicile
de mes parents part
en vacances, comment
la remplacer ?

Mes grands-parents
deviennent dépendants,
je veux les aider.
Qui peut m'aider ?

En cas de difficulté
avec mon employé
à domicile, que faire ?

CENTRE DE
RESSOURCES

